



PN o WB



Septembre 2010 / n° 6

Network Review



Publié par le Secrétariat du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale – 66 avenue d'Iéna 75116 Paris France – Tél +33 1 40 69 30 55  
Fax +33 1 40 69 31 64 – Adresse mail [secretariat@pnwb.org](mailto:secretariat@pnwb.org) – Site Web <http://www.pnwb.org> – Photos en page de couverture publiées avec l'aimable autorisation de la BM et l'Assemblée nationale

## Édition spéciale IDA 16 et efficacité de l'aide

### Articles

- Page 1: Message de **Hugh Bayley**  
Page 2: Sauvons la génération perdue, par **Dominique Strauss-Kahn**  
Page 4: Haïti : Les enseignements tirés pour le développement, par **Kristalina Georgieva**  
Page 6: Les PPP favorisent le développement économique, par **Imoni Akpofure**  
Page 7: Législation sur l'extraction des ressources naturelles en Ouganda, par **Henry Banyenzaki**  
Page 9: **IDA 16 et Campagne pour l'efficacité de l'aide**  
Page 10: Pourquoi l'impôt joue un rôle important dans le développement, par **Jeffrey Owens**  
Page 13: Engagement du Royaume-Uni envers une aide soutenue et transparente, par l'**APGOOD**, avec une introduction de **David Laws**  
Page 14: Amener l'IDA à aider à atteindre les OMD, par **Eveline Herfkens**  
Page 16: Considérer la vulnérabilité comme un critère d'allocation de l'aide, par **Patrick Guillaumont**  
Page 19: Coopération Sud-Sud et efficacité de l'aide, par l'**AWEPA**  
Page 20: Coin de la Banque mondiale : Quoi de neuf du côté de l'IDA ?  
Page 22: Coin du FMI : Quoi de neuf du côté du Fonds monétaire international ?  
Page 22: Défis rencontrés par les femmes au Mali, par **Francisca Almeida**  
Page 24: Nouvelles du RPsBM et formulaire d'affiliation

### Message . . .

Pour la coopération internationale au développement, l'automne 2010 est le moment de faire les comptes. Fin septembre, les dirigeants mondiaux se réuniront au siège des Nations Unies à New-York pour discuter des progrès réalisés en direction des Objectifs du Millénaire pour le développement. Alors qu'il ne reste que cinq ans pour accomplir ces derniers, les Nations Unies ont annoncé que, malgré le sommet historique de 120 milliards de dollars EU atteint par les flux d'aide en 2009, il manque 20 milliards de dollars EU de financement pour atteindre le montant de l'aide annuelle approuvé il y a cinq ans par le Groupe des Huit à Gleneagles (Écosse).

Les problèmes de financement du développement occuperont également une place centrale dans l'ordre du jour des Réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI en octobre. En avril, la Banque mondiale annonçait sa première augmentation générale de capital en 20 ans, avec un total de presque 300 milliards de dollars EU destiné à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Société financière internationale (SFI). Les pays donateurs se montreront-ils toujours prêts à contribuer à la 16<sup>ème</sup> reconstitution de l'Association internationale de développement (IDA 16) ? En tant que dernier cycle de financement avant la date butoir de 2015 fixée pour la réalisation des OMD, l'IDA 16 est une occasion d'introduire des normes plus élevées que jamais en matière de redevabilité et d'efficacité de l'aide, dans le financement multilatéral du développement.

C'est avec ces événements clés en toile de fond que se déroulera en décembre, à Bruxelles (Belgique), la Conférence annuelle 2010 de notre réseau, hébergée par la Présidence belge de l'UE et le Parlement belge. Les principaux points à l'ordre du jour seront les OMD, l'efficacité de l'aide et le renforcement de la capacité des parlementaires à superviser les budgets de la coopération au développement. J'espère vous y rencontrer.

**Hugh Bayley**, député  
Président du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale



## Sauvons la génération perdue

Par Dominique Strauss-Kahn  
Directeur général  
Fonds monétaire international

Le 13 septembre 2010, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation internationale du travail (OIT) organisaient une conférence commune sur « Les défis de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale », la première entreprise conjointe de ce type en 66 ans. Hébergée à Oslo par le premier ministre norvégien, Jens Stoltenberg, la conférence a réuni des dirigeants appartenant aux gouvernements, parlements, entreprises, syndicats et universités du monde entier, pour aborder le sujet que beaucoup considèrent comme le plus grand problème auquel le monde est aujourd'hui confronté : la crise de l'emploi. Cette conférence d'Oslo constitue certainement une étape historique dans le renforcement de la collaboration entre le FMI et l'OIT – ce n'est un secret pour personne que nous n'avons pas toujours vu les choses de la même façon. Elle a également réussi à inspirer une atmosphère de coopération et un sentiment d'urgence partagée autour de la nécessité d'accorder une plus grande attention au problème du chômage, et de l'inscrire en meilleure position dans les politiques et au sommet de l'agenda politique. Selon les estimations de l'OIT, au cours des 10 prochaines années, plus de 440 millions d'emplois supplémentaires devront être créés pour pouvoir absorber les nouveaux entrants dans la population active. Le défi, tant actuel que pour les années à venir, est donc impressionnant.

**La manière de générer une reprise créatrice d'emplois est aussi une question qui domine l'ordre du jour de nombreux parlementaires à travers le monde, dans les pays aussi bien avancés qu'en développement.** Que faut-il faire ? Naturellement, de nombreuses opinions différentes ont été exprimées à Oslo. Les points que j'ai retirés de l'événement sont les suivants :

Premièrement, nous ne pouvons affirmer que la crise financière est terminée tant que le chômage ne décroît pas. Nous avons certes besoin de croissance — mais d'une croissance qui stimule l'emploi. Une « reprise » économique qui ne se traduit pas en emplois n'a pas beaucoup de sens pour la plupart des gens. Pour

parler franchement, la majorité de la population ne remarquera même pas que la croissance a augmenté d'un ou deux points de pourcentage. Par contre, que le chômage atteigne 5 % plutôt que 10 % est un événement qui touche vraiment les gens. Pas seulement à cause des difficultés qu'il impose aux chômeurs, mais aussi à travers l'anxiété qu'il génère chez de nombreux travailleurs actifs. Si on tient compte des quelque 30 millions de personnes supplémentaires qui ont perdu leur emploi depuis 2007, vous pouvez vous faire une idée de l'immense coût humain impliqué.

Deuxièmement, dans la continuation du point précédent, la création d'emplois elle-même doit devenir une priorité et, pour y parvenir, il nous faut faire appel à tous les instruments politiques dont nous disposons. Cela signifie, entre autres, d'avoir recours à des politiques fiscales et monétaires afin de soutenir une reprise de la production aussi solide que possible ; parce que la croissance de la production est le déterminant qui, à lui seul, est le plus important pour la croissance de l'emploi. De nombreuses économies avancées doivent impérativement stabiliser ou réduire l'excédent de leur dette publique, mais il est vital que cet effort n'entrave ni la croissance ni l'emploi. Dans la même veine, les réformes du secteur financier doivent chercher à en faire un soutien plus efficace de l'économie réelle. Par exemple, le secteur financier peut contribuer à stimuler l'emploi en aidant à financer les petites entreprises, qui ont souffert d'un accès limité au crédit pendant la crise, en dépit du fait qu'elles sont celles qui présentent le plus grand potentiel de création d'emplois.

Troisièmement, de nombreuses leçons et pratiques modèles sont à notre disposition pour soulager les difficultés dans les marchés du travail et accélérer la reprise de l'emploi. Beaucoup de bonnes idées ont été exprimées à Oslo. Certains gouvernements ont mis en place des services de placement et élargi leurs programmes visant à accroître les compétences et à faciliter la recherche d'un emploi sur le

marché du travail. D'autres ont mis en œuvre des politiques permettant aux entreprises de retenir leur main-d'œuvre, tout en réduisant les heures de travail et les salaires, répartissant ainsi de manière plus équitable le fardeau de la récession économique. Une autre mesure consiste à autoriser la prolongation des indemnités de chômage. Les subventions ciblant des groupes particuliers, tels que les chômeurs de longue durée et les jeunes, peuvent également stimuler la création d'emplois.

Enfin, la coopération est cruciale. Les actions politiques cohérentes adoptées par de nombreux pays pendant la crise – dans le cadre des délibérations du G20 – ont contribué à éviter que la récession se transforme en dépression et qu'encore plus d'emplois soient perdus. Ce type de coopération sera encore plus important lorsque les pays sortiront de la crise et chercheront à restaurer la croissance et l'emploi. Des analyses effectuées par le FMI pour le G20 indiquent que si des actions coordonnées et adaptées sont menées au cours des cinq prochaines années, le PIB mondial pourrait augmenter de 2,5 % et s'accompagner de la création de dizaines de milliers d'emplois. Nous devrions profiter de la coopération accrue entre l'OIT et le FMI pour stimuler la coordination internationale en général.

La Conférence d'Oslo a attiré de nombreux participants éminents, parmi lesquels Georges Papandreou, premier ministre grec ; José Luis Rodriguez Zapatero, premier ministre espagnol ; Ellen Johnson Sirleaf, présidente du Liberia ; Christine Lagarde, ministre française des Affaires économiques ; Ian Duncan Smith, secrétaire d'État au Travail et aux Retraites du Royaume-Uni ; Sharan Burrow de la Confédération syndicale internationale (CSI) ; ainsi que certains des plus brillants esprits universitaires qui réfléchissent aux questions de croissance, d'emploi et de cohésion sociale. Les participants à la conférence ont évoqué les 210 millions d'individus actuellement sans emploi dans le

monde – le niveau de chômage officiel le plus élevé de toute l'histoire. Ils ont parlé de l'impact humain en termes de pertes prolongées de revenu, de réduction de l'espérance de vie et de moindre réussite scolaire des enfants de parents sans emploi. Ils ont reconnu l'existence d'une « génération (potentiellement) perdue » de jeunes dont le taux de chômage est nettement plus élevé que celui des groupes plus âgés. Heureusement, ils ont également débattu de ce qui peut être entrepris pour sauver cette génération perdue. En particulier, à Oslo, nous avons convenu que l'OIT et le FMI pouvaient utilement collaborer de deux manières à l'élaboration des politiques :

-en se concentrant sur les politiques favorisant une croissance créatrice d'emplois ; et

-en étudiant le concept de socle de protection sociale pour les personnes vivant dans la pauvreté et les groupes vulnérables, au sein d'un cadre macroéconomique soutenable.

Ces développements peuvent ne pas paraître particulièrement révolutionnaires, mais si nous parvenons réellement à faire avancer nos deux organisations dans cette direction, un pas important pourrait être franchi pour aider le monde à résoudre la crise de l'emploi.

**Les parlementaires se trouvent au cœur même de la résolution de nombre de ces défis puisqu'ils sont chargés, dans leurs parlements nationaux, de débattre des mesures de réforme économique et structurelle.** Nous devons tous penser différemment et de manière plus créative : au sujet des nouvelles forces économiques en jeu dans le monde de l'après-crise ; à propos d'une meilleure intégration des politiques de l'emploi dans les politiques macroéconomiques, tant nationales qu'internationales ; et à la manière d'élaborer un plus large éventail de politiques et de programmes capables de fournir du travail à tous ceux qui en recherchent.

### « Les défis de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale »

#### Oslo, 13 septembre 2010

La Conférence FMI-OIT d'Oslo abordait les défis politiques générés par la forte augmentation du chômage et le recul de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Dominique Strauss-Kahn, directeur général du FMI, et Juan Somavia, directeur général de l'OIT, présidaient la conférence aux côtés du premier ministre norvégien Jens Stoltenberg.

Le document de discussion de la conférence est disponible sur :

<http://www.osloconference2010.org/discussionpaper.pdf>



## **Aider Haïti à se remettre sur pied : Quels enseignements avons-nous tirés sur le lien entre aide humanitaire et développement ?**

Par Kristalina Georgieva,  
Commissaire européenne chargée de la Coopération internationale,  
de l'Aide humanitaire et de la Réaction aux crises

Quand j'ai pris en février mes fonctions de commissaire européenne chargée de l'aide humanitaire, mon tout premier défi a été d'organiser l'aide en faveur d'Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier, qui a ravagé l'un des pays les plus pauvres de l'hémisphère nord. Non seulement le nombre de morts et de blessés a été énorme (plus d'un demi-million de personnes au total), mais une très grande partie des faibles capacités administratives du pays est restée sous les décombres. La communauté internationale a été sollicitée pour remplir une double mission : aider à faire face à la crise humanitaire et promouvoir le développement à long terme d'Haïti.

Dans le jargon humanitaire de l'Union européenne, la phase de transition entre l'aide d'urgence et l'aide au développement est appelée LARD, soit le lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD en anglais). Si le concept est simple, sa mise en œuvre ne l'est pas. Sur le terrain, sa réussite dépend de facteurs qui sont parfois difficiles à réunir, en raison des différentes méthodes de travail, cultures et missions des acteurs de l'aide humanitaire et du développement.

La réponse internationale au séisme, concernant tant l'aide humanitaire que le développement à long terme, a été considérable. L'aide humanitaire a permis d'éviter la propagation d'épidémies et d'éventuels troubles sociaux à la suite du tremblement de terre. Certaines interventions ont été conçues pour faciliter la réhabilitation et le développement. Par exemple, nous avons, à la Commission, alloué 120 millions d'euros à l'aide humanitaire, pour les besoins d'urgence tels que la nourriture, l'eau, l'hébergement, les soins médicaux. Nous avons essayé de faire en sorte que certaines de ces aides permettent également de créer des emplois. Par exemple, nous avons appliqué notre nouvelle politique en matière d'aide alimentaire, qui encourage nos partenaires à acheter les produits alimentaires locaux afin de promouvoir la production agricole. Nous avons également investi dans des programmes « argent contre

travail » et nous avons suivi les personnes qui ont quitté Port-au-Prince, pour décongestionner la capitale et essayer de faciliter le travail de reconstruction.

En examinant les besoins de base des personnes après la catastrophe et en planifiant nos activités, nous avons poursuivi un même objectif : permettre à ces personnes de retrouver le plus rapidement possible leur indépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à mes services d'étudier les possibilités pour que les personnes passent des camps de tentes à des abris provisoires et de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire, et pour encourager l'État à entreprendre l'énorme tâche de reconstruction des infrastructures, des ministères, des écoles et du système de santé. Pour rétablir les circuits économiques, il est essentiel de mener une politique d'aide alimentaire qui encourage les échanges en espèces plutôt qu'en nature et met en relation les agriculteurs et les consommateurs.

Je dois cependant reconnaître que malgré tout leur intérêt, ces initiatives n'ont pas offert un modèle clair que nous puissions utiliser avec la plupart de nos partenaires internationaux. Même si nous avons transmis certains enseignements tirés à nos collègues chargés des questions de développement, nous n'avons pas réussi à mettre en place un mode d'organisation qui évite le recours à deux structures différentes pour l'aide d'urgence et l'aide au développement.

La situation actuelle au Pakistan nous permet de tirer de nouvelles leçons. Bien que selon moi la réponse internationale à une catastrophe de cette ampleur doive être plus importante, je vois bien les avantages que représente une réaction très rapide face à une catastrophe à évolution lente. En effet, mes services ont travaillé de concert avec les équipes chargées du développement, avec lesquelles ils ont mis en place de premiers programmes de reconstruction dans le cadre des activités de secours.

De mon point de vue, il est essentiel que les acteurs du développement puissent être impliqués rapidement dans l'amélioration des services de base et les opérations de rétablissement des moyens de subsistance dans les zones aussi bien urbaines que rurales. Pour y parvenir, il est tout aussi important de mieux faire participer la société civile à l'ensemble de ces mécanismes. Cela montre que, même si la

mise en place de mécanismes de coordination entre les agences chargées de l'aide humanitaire et de la reconstruction est souvent une tâche ardue, une planification conjointe, rapide et pertinente, dès le début de la crise, peut apporter de très bons résultats en termes d'efficacité.



### **Les partenariats public-privé favorisent le développement économique**

Par Imoni Akpofure,  
Représentante spéciale, Bureaux européens de la Société financière internationale (SFI), Groupe de la Banque mondiale

L'accès à l'électricité, à l'eau potable, à l'assainissement, aux transports, aux soins de santé et à l'éducation est essentiel pour améliorer les conditions de vie et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans les pays pauvres, le secteur public ne peut fournir à lui seul les ressources nécessaires à ces services publics de base. Les analystes estiment que les investissements dans les infrastructures devraient être de l'ordre de 7 à 9 % du PIB pour pouvoir soutenir la croissance économique au sens large et réduire la pauvreté, mais le niveau réel de ces investissements ne dépasse actuellement pas 4 %. Il est donc nécessaire que le secteur privé s'engage pour combler ce déficit.

Les Services de conseil de la SFI en matière de partenariats public-privé (PPP) aident les États à accroître la participation du secteur privé pour renforcer les investissements dans l'infrastructure, la santé et l'éducation – l'une des priorités stratégiques de la SFI – tout en limitant le financement et les risques pour le secteur public. La SFI est la seule agence multilatérale à offrir aux États des services de conseil direct sur la participation du secteur privé dans ces domaines. Son travail est renforcé par les partenariats solides noués avec les bailleurs de fonds, les banques de développement régionales et nationales, et d'autres organisations internationales.

Les PPP impliquent qu'un État charge une entreprise du secteur privé de fournir des

infrastructures ou des services. En sa qualité de conseillère lors de telles transactions, la SFI est officiellement chargée de discuter avec les pouvoirs publics pour structurer et mettre en œuvre une transaction PPP. Son intervention consiste généralement à analyser les fondements du projet, à recommander une structure de transaction, à proposer un modèle financier, à présenter le projet aux potentiels investisseurs, et à préparer le contrat et l'appel d'offres. La SFI cherche à se concentrer sur des transactions d'un type nouveau, ayant un fort impact sur le développement dans des secteurs porteurs d'avenir (tels que la santé), et dans des pays et des régions pouvant présenter des défis particuliers et intéressant donc moins les sociétés du secteur privé ou les banques d'investissement.

Quel intérêt l'État a-t-il à développer un PPP pour assurer des services d'infrastructures et d'autres services ? Les raisons sont de nature à la fois économique et pratique. Une participation financière ou une gestion privée peut permettre aux pouvoirs publics d'économiser de l'argent, et en combinant les atouts des secteurs public et privé, les PPP apportent une valeur ajoutée pour offrir aux populations des services publics plus efficaces, ce qui est l'objectif ultime. Cela peut être particulièrement avantageux pour les pays à faible revenu, tels que ceux qui bénéficient de l'aide de l'Association internationale pour le développement (IDA). Dans ces pays plus qu'ailleurs, il est en effet très important de s'assurer que les ressources limitées sont

utilisées dans la structure la plus efficace possible, notamment en matière de travaux publics.

Ces dix dernières années, le département des services consultatifs de la SFI a mené à bien 36 mandats de PPP, et plus de 40 autres sont en cours de réalisation. La tâche n'a pas toujours été simple, notamment parce que ces PPP doivent relever les défis du lancement et de la mise en œuvre, et tous les projets ne réussissent pas à décoller. Les problèmes du lancement sont à la fois politiques et économiques. Par exemple, des groupes d'intérêts particuliers susceptibles d'être perdants lors d'une transaction telle qu'une privatisation peuvent manœuvrer pour bloquer un tel accord. Il arrive aussi que les pouvoirs publics fassent marche arrière s'ils estiment que les services fournis coûteront trop cher, ou avec l'arrivée au pouvoir de nouveaux décideurs suite à des élections. Dans tous les cas, les fondements de l'accord doivent être solides. Le projet doit être nécessaire à la population, abordable pour les pouvoirs publics et les consommateurs et, avant tout, attractif pour les investisseurs du secteur privé.

Les récents projets PPP menés par la SFI portent sur la production et la distribution d'électricité en Albanie, sur des petits projets indépendants d'électricité aux Philippines, et sur un nouveau terminal aéroportuaire en Jordanie. Près de 40 % des mandats de conseil actuels concernent des pays de l'IDA, où la réalisation des OMD est la plus importante et la plus difficile.

Un nouveau projet d'hôpital au Lesotho illustre particulièrement bien comment un partenariat public-privé peut faire avancer les OMD, notamment trois liés à la santé.

Le Lesotho devait depuis de nombreuses années remplacer son principal hôpital public. En 2006, pour optimiser l'utilisation des faibles ressources publiques et assurer une amélioration durable des installations et des services, les pouvoirs publics ont choisi d'adopter l'approche PPP. La SFI les a alors aidés à concevoir un PPP prévoyant la construction d'un nouvel hôpital de 425 lits et d'une clinique d'accès adjacente, la

rénovation de trois cliniques stratégiques annexes ainsi que la gestion des installations et des équipements et la prestation de tous les services de soins cliniques pendant 18 ans. Ce projet représente plus de 100 millions de dollars EU d'investissements, et l'opérateur privé – le consortium Tsepong dirigé par Netcare, un grand prestataire de soins sud-africain – dispose d'une importante propriété locale. Quarante pour cent des parts sont détenus par des entreprises du Lesotho, et cette proportion passera à 55 % au cours du projet.

Ce projet est original en cela que les PPP dans le secteur de la santé vont généralement de l'externalisation des services annexes (restauration et blanchisserie) à la construction d'hôpitaux. Ce projet PPP du Lesotho est une première en Afrique, et l'un des rares projets de ce type dans le monde.

Outre la conception, la construction et la gestion complète de cet hôpital et de ses autres installations de soins, Tsepong fournira l'ensemble des services cliniques, offrant des soins de santé de haute qualité à un coût abordable. En plus de ce nouveau centre, qui sera l'hôpital national de référence et l'hôpital du district de Maseru, les trois cliniques de soins de base réhabilitées permettront à Tsepong de gérer un mini-réseau de soins, chargé de traiter les cas les moins graves pour libérer des capacités hospitalières.

Certains projets similaires sont directement liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines de l'éducation et de la durabilité environnementale, et contribuent à la réalisation du premier objectif de réduction de la pauvreté et de la faim. En fait, bien que l'aide directe au développement apportée aux États continue à jouer un rôle important, les investissements du secteur privé, à la fois national et international, deviennent peu à peu la force motrice du développement économique mondial. Lorsque les États et le secteur privé joignent leurs forces, comme dans les partenariats public-privé, les résultats ne peuvent être que meilleurs.



## La section ougandaise du RPsBM cherche à améliorer la législation sur l'extraction des ressources naturelles

Par Henry Banyenzaki,  
Député, président de la section ougandaise du RPsBM

Début 2009, les compagnies pétrolières internationales présentes en Ouganda ont découvert les plus importants gisements terrestres de pétrole jamais trouvés en Afrique subsaharienne. On estime qu'ils représentent plusieurs milliards de barils de pétrole. Le pays doit désormais mettre en œuvre une législation assurant la transparence d'un secteur de l'extraction pétrolière en pleine expansion.

Les autorités doivent également veiller à ce que l'Ouganda obtienne un partage équitable des bénéfices avec les différentes compagnies, lutter contre la corruption qui pourrait entraîner une perte de revenus et s'assurer que les recettes provenant de la taxation des producteurs de pétrole sont investies de manière responsable en faveur de l'amélioration des conditions de vie de tous les Ougandais, notamment des plus défavorisés.

La section ougandaise du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale (RPsBM) milite pour que le parlement et la société civile participent activement à l'élaboration d'une réglementation applicable à ce nouveau secteur. En juin, plus de 40 parlementaires ougandais se sont réunis avec des représentants de la société civile, des ministres, des universitaires et des experts de l'extraction des ressources naturelles dans le cadre de la Conférence parlementaire sur l'exploitation du pétrole et du gaz en Ouganda. Cette conférence, organisée conjointement avec la section ougandaise du RPsBM, a examiné les propositions de législation nationale sur l'exploitation pétrolière et discuté des défis posés par la gestion du nouveau secteur pétrolier devant être totalement transparente, intègre et équitable, avec un impact environnemental minimal.

### Identifier les défis en matière législative

Au cours du premier semestre 2010, le ministère ougandais de l'Énergie a élaboré un projet de loi sur les ressources pétrolières. Les participants de la conférence parlementaire l'ont révisé et identifié les défis suivants :

- Ce projet de loi ne définit pas clairement les secteurs et les niveaux de responsabilité ; il ne précise pas qui a le pouvoir de contrôle. L'exécutif ne pouvant contrôler ses propres actions, le parlement doit insister sur le fait que les rôles respectifs du parlement et de l'exécutif devront être définis plus clairement dans la version définitive du projet de loi.

- Le projet de loi accorde un large pouvoir au ministère de l'Énergie. Son article 195 stipule que cette loi doit avoir la préséance sur toutes les autres lois. Si le parlement venait à l'adopter dans sa forme actuelle, alors l'ensemble de la réglementation sur la pêche, la protection de l'environnement, etc., ne s'appliquerait pas aux compagnies pétrolières. La production de pétrole aura un impact sur des secteurs allant bien au-delà des compétences et de l'expertise du ministère de l'Énergie. Le projet de loi doit donc établir des liens entre les différents ministères concernés.

- Le projet de loi ne prévoit aucun rôle pour les collectivités locales, les institutions culturelles ou la société civile.

- Dans son article 10, il ne fait nullement mention des dommages environnementaux, ni de « pollution » – renvoyant aux dommages causés par les marées noires.

### Les députés et la société civile demandent plus de transparence de la part du ministère de l'Énergie

En réponse au parlement ougandais et à la société civile qui demandaient une plus grande transparence et une meilleure consultation, les représentants du ministère de l'Énergie se sont engagés à rendre leur ministère plus accessible et plus transparent au parlement et à la population, à favoriser une plus large consultation sur le processus législatif concernant l'exploitation pétrolière, et à venir s'entretenir avec les députés quand ceux-ci les y inviteraient. De plus, le ministère a accepté de participer à des forums sur l'extraction des

ressources organisés par des organisations de la société civile et de communiquer les propositions d'Accords de partage de production (APP) au parlement. Ces APP ont été présentés au parlement le 22 juin par son Excellence Hillary Oneck, ministre de l'Énergie.

#### **Les députés et les OSC passent à l'action**

A l'issue de la conférence parlementaire de deux jours, députés ougandais et acteurs de la société civile ont identifié trois grandes mesures à adopter pour garantir une consultation plus transparente concernant la législation et la gouvernance du secteur pétrolier. Premièrement, un groupe de pression parlementaire sera mis en place et chargé de mieux informer les députés sur les questions discutées lors de la conférence. Le parlement dans son intégralité devra assister à une

présentation de ces questions. Deuxièmement, un forum entre le parlement et la société civile devra être créé pour organiser des échanges réguliers sur les questions liées à l'exploitation pétrolière. Des mesures ont déjà été prises pour la mise en place officielle de cette plateforme, qui sera baptisée Forum parlementaire sur le pétrole et le gaz (*Parliamentary Forum on Oil and Gas – PFOG*). Troisièmement, un groupe de parlementaires élaborera, en coopération avec des représentants de la société civile, un projet de loi alternatif sur les ressources pétrolières, différent de celui proposé par le ministère de l'Énergie. Ce nouveau projet de loi aura pour but de montrer aux députés et aux responsables gouvernementaux que la législation pétrolière doit apporter plus d'informations et mieux définir les structures.

#### **La section ougandaise du RPsBM se présente**

La section ougandaise du RPsBM a été officiellement lancée le 13 décembre 2006 par un groupe de députés ougandais qui ont défini ses cinq grands objectifs :

- Faciliter les relations entre les parlementaires, la Banque mondiale et les autres organisations multilatérales présentes dans le pays ;
- Permettre une meilleure compréhension par les parlementaires des stratégies de réduction de la pauvreté et des Objectifs du Millénaire pour le développement ;
- Encourager les parlementaires à prendre des mesures concrètes pour réduire la pauvreté dans le pays ;

- Impliquer les parlementaires dans les programmes pays de la Banque mondiale ; et

- Offrir une plateforme de promotion de la bonne gouvernance et de la transparence dans la coopération pour le développement en Ouganda, les programmes financés par la Banque mondiale, et au sein du parlement ougandais lui-même.

La section ougandaise du RPsBM, qui compte plus de 80 membres, travaille à réaliser ces objectifs en organisant des conférences et des séminaires de renforcement des capacités pour les parlementaires ougandais et les partenaires, notamment l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, les membres de la communauté des bailleurs de fonds, les collectivités locales (conseils de district) et les universitaires/chercheurs.



## IDA 16 & Campagne pour l'efficacité de l'aide

### L'IDA 16 : une bonne occasion d'accroître l'efficacité de l'aide

Le RPsBM et l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA) considèrent la 16<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale comme une occasion d'accroître l'engagement mondial en faveur de l'efficacité de l'aide, avec pour ultime objectif d'aider le monde à réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015.

**La Campagne lance un appel à la Banque mondiale :** Renforcer son engagement envers l'efficacité de l'aide dans quatre domaines clés et à travers une implication accrue auprès des donateurs et des parlementaires des pays partenaires à chaque étape de l'IDA 16.

Ces domaines prioritaires sont les suivants : accroître l'appropriation par les pays ; renforcer les systèmes nationaux de mesure statistique/des résultats ; ajouter une dimension d'examen par les pairs aux rapports sur l'état d'avancement des stratégies d'aide-pays ; et renforcer les programmes de santé, de nutrition et de population. Ils reflètent les principes d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra et s'appuient sur des constatations et recommandations de l'examen à mi-parcours de l'IDA 15 (Banque mondiale, 2009) et de la dernière Enquête sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (OCDE, 2008).

**De manière tout aussi importante, la Campagne lance également un appel aux pays donateurs :** Reconstituer complètement les ressources de l'IDA en égalant ou excédant le niveau de financement de l'IDA 15 (42 milliards de dollars EU), au moment où le monde se prépare à la dernière ligne droite menant à la réalisation des OMD pour 2015.

### Audiences clés

La Campagne vise trois audiences clés : les parlementaires et leur personnel dans les pays donateurs et les parlements des pays partenaires ; la Banque mondiale (siège et représentations à l'étranger) ; et les délégués de l'IDA (représentants des gouvernements des pays membres).

Si vous souhaitez organiser un événement sur l'IDA 16 et l'efficacité de l'aide dans votre parlement, vous pouvez également contacter : [secrétariat@pnwb.org](mailto:secrétariat@pnwb.org).

### Matériel pour la Campagne

Le matériel créé pour la Campagne est essentiel pour garantir que les messages clés sont correctement définis et communiqués. Il comprend :

La **Note d'information sur les principes et l'Appel à l'action**, qui présente la Campagne en trois pages et trace les grandes lignes de ses quatre sujets centraux.

Quatre Notes d'information décrivant plus en détail chacun des quatre sujets centraux identifiés dans la Note d'information sur les principes :

- 1) Accroître l'appropriation par les pays ;
- 2) Renforcer les systèmes de mesure statistique/des résultats ;
- 3) Ajouter une dimension d'examen par les pairs aux rapports sur l'état d'avancement des SAP ; et
- 4) Renforcer les programmes de santé, de nutrition et de population.

Quatre **Notes d'orientation pour les parlementaires et sur les politiques de développement**, servant à cadrer la situation générale du développement en relation avec la Campagne :

- 1) La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra ;
- 2) La Banque mondiale et l'efficacité de l'aide ;
- 3) L'examen à mi-parcours de l'IDA 15 ; et
- 4) Les progrès réalisés en direction des OMD.

### Événements de la Campagne

La Campagne a été lancée en avril 2010, au cours d'une session de formation parlementaire faisant partie des Réunions de printemps du Groupe de la Banque mondiale. Du 20 au 23 juin 2010, les membres et le secrétariat du RPsBM ont effectué une visite de l'IDA sur le terrain au Mali. Au cours de cette visite, la Campagne a été présentée à 15 parlementaires de pays donateurs et partenaires de l'IDA. Suite à la visite de terrain au Mali, Antonella Bassani, directrice de la mobilisation

de ressources pour l'IDA, a rencontré le Comité parlementaire italien pour les OMD et a informé les députés de l'évolution et des principaux défis des négociations de l'IDA 16, avant de discuter des engagements de l'Italie en faveur du développement et de la façon dont le GBM aide les pays à combattre la crise.



### L'autre face de l'efficacité de l'aide : Pourquoi l'impôt joue un rôle important dans le développement

Par Jeffrey Owens,  
Directeur du Centre de politique et d'administration fiscale (CPAF) de  
l'Organisation de coopération et de développement économiques

La crise financière mondiale a changé nos perspectives à tous. Nous luttons tous, pays développés et en développement, pour juguler nos déficits croissants. Les pays en développement ont déjà du mal à gérer les difficultés budgétaires même en période favorable, et la crise qui a engendré une quasi-stagnation de l'aide au développement et accru les difficultés pour attirer des flux d'investissements, a mis en évidence le problème de la mobilisation des ressources intérieures.

#### Mobiliser plus de ressources intérieures

Les pays en développement doivent examiner les facteurs structurels qui entravent leur développement et envisager, avec l'aide internationale, des solutions nationales viables. Cette nouvelle approche du développement privilégie l'intensification de la mobilisation des ressources intérieures et met un accent particulier sur le facteur central dont elle dépend : l'efficacité des autorités fiscales. Avec l'augmentation des recettes fiscales, les États peuvent reprendre le contrôle de l'économie, déterminer leurs propres priorités et les financer.

Une fiscalité efficace offre un environnement fiscal stable et prévisible, favorable à la croissance, et réduit, à plus long terme, la dépendance vis-à-vis de l'aide au développement. Cependant, la fiscalité n'est pas

seulement un élément essentiel au développement, elle permet aussi d'améliorer les relations entre l'État et la société et d'établir un nouveau contrat de gouvernance qui rend l'État redevable envers ses citoyens. Par conséquent, la façon dont les impôts sont collectés a autant d'importance que leur montant. Par ailleurs, les réformes de l'administration fiscale peuvent encourager des réformes dans d'autres domaines du secteur public.

Les pays en développement savent que pour développer leur économie, attirer des entreprises et des emplois, et finalement éradiquer la pauvreté, il leur faut renforcer leurs capacités et leurs infrastructures, lutter contre la corruption et mettre en place des systèmes financiers transparents. Mais s'ils veulent empêcher la fuite de leurs ressources déjà limitées, ils doivent également agir au niveau international, en luttant contre les flux financiers illicites et en réduisant l'impact des paradis fiscaux.

#### Agir sur plusieurs fronts

Il est nécessaire d'agir sur plusieurs fronts. Fondamentalement, les pays pauvres ne disposent tout simplement pas de ressources et de capacités suffisantes pour mettre en place des systèmes efficaces de collecte des impôts. Malgré de récentes améliorations en matière de recouvrement des recettes, la moitié des pays subsahariens doivent encore tout au plus 15 %

de leur PIB aux recettes fiscales, contre environ 35 % en moyenne dans les pays de l'OCDE et 23 % en Amérique latine. Un tel niveau de recettes ne permet pas aux États de fonctionner correctement, ni d'assumer des fonctions plus étendues, comme de fournir des services sociaux ou d'améliorer l'environnement des affaires.

En 2005, le Projet du Millénaire des Nations Unies estimait que les pays en développement avaient la capacité de mobiliser davantage de ressources, et qu'ils pouvaient accroître la mobilisation des recettes intérieures d'environ 4 % de leur PIB au cours des 10 prochaines années. Assurer un bon fonctionnement du système fiscal est toutefois plus facile à dire qu'à faire. Cela implique un changement des comportements.

Il arrive en effet que des citoyens ordinaires hésitent à payer leurs impôts, pensant souvent que les fonctionnaires sont corrompus et que les autorités ne font pas un bon usage de l'argent public. Il peut être tout aussi difficile de collecter les impôts des élites, qui peuvent recourir aux paradis fiscaux. Le recouvrement des impôts pose également problème dans les pays agricoles, à faible revenu, ayant d'importants secteurs informels, et il est souvent nécessaire de recourir à la force pour que les autorités locales procèdent à leur collecte.

L'environnement extérieur pose en outre de nouveaux défis. Au niveau international, on a en effet abandonné les impôts sur le commerce, ce qui est venu aggraver les difficultés de collecte des recettes intérieures (dans la plupart des pays africains, plus de 40 % des recettes proviennent des impôts sur le commerce). Trouver le juste équilibre entre, d'une part, un régime fiscal favorable aux investissements et à la croissance et, d'autre part, l'obtention des recettes nécessaires aux dépenses publiques est l'un des grands dilemmes des politiques.

La mondialisation peut également accentuer les problèmes fiscaux, puisque la libre circulation des capitaux dans le monde les rend plus difficile à imposer. Les entreprises et les investisseurs importants disposent d'un pouvoir de négociation accru face aux États, poussant les pays en développement à s'engager dans une « compétition vers le bas » pour proposer les meilleurs avantages fiscaux. Parallèlement, les États subissent des pressions de la part de leurs partenaires commerciaux et des citoyens pour

qu'ils garantissent des systèmes fiscaux transparents et équitables.

### **Nécessité d'agir**

Ces défis ont créé d'importants nouveaux besoins en capacités dans les pays en développement, ce que les pays donateurs n'ont pas encore complètement réalisé. Jusqu'à présent, l'appui aux secteurs des recettes et des douanes n'a attiré qu'une part minime des aides. Les bailleurs de fonds devraient s'intéresser davantage à ce domaine en envisageant l'aide comme un moyen de faciliter la mise en place de systèmes fiscaux durables. L'appui à la fiscalité devrait être considéré comme un investissement dans l'avenir de ces pays.

De nombreuses données sur le Rwanda, le Ghana et d'autres pays montrent qu'il est judicieux d'appuyer le renforcement des capacités dans les secteurs des recettes et des douanes des pays en développement – ce qu'il est important de souligner compte tenu du bilan mitigé de la coopération technique dans de nombreux autres domaines. Et comme le montrent les « Perspectives économiques en Afrique 2010 », les États africains perçoivent déjà en moyenne 11 fois plus de ressources de l'impôt que de l'aide publique au développement.

De plus en plus, ce sont les pays en développement eux-mêmes qui appellent à ce que des mesures soient prises. En Afrique, le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), dirigé, géré et finalement financé par les pays africains, offre une plateforme importante pour l'apprentissage par les pairs, le renforcement des capacités et les échanges sur les problèmes de fiscalité à l'échelle nationale et internationale. Lancée en 2009, l'ATAF porte déjà ses fruits en permettant aux pays africains d'exprimer leurs besoins, en soutenant les administrations africaines, et en donnant la possibilité à l'Afrique de parler d'une seule voix dans le débat international.

Il est impossible d'ignorer les dimensions internationales des pertes en recettes fiscales que connaissent les pays en développement et qui s'élèvent à plusieurs milliards de dollars. Là encore, on peut observer des évolutions positives. Ainsi, grâce au G8 et au G20, la lutte contre le secret bancaire qui protège les activités irrégulières sur les places offshore a connu des avancées plus importantes l'année dernière que lors de la décennie précédente. Ces progrès sont essentiels pour lutter contre les flux illicites,

l'évasion et la fraude fiscales et les paradis fiscaux. Plus de cent pays se sont engagés en faveur de normes de transparence et d'échange d'information et procèdent actuellement à leur mise en œuvre. Les traités d'échanges de renseignements fiscaux marquent une étape nécessaire ; à ce jour, plus de 500 traités ont été signés. Nous devons faire en sorte que les pays en développement puissent tirer parti d'un environnement international plus transparent et les aider à renforcer leurs systèmes fiscaux.

En particulier, il est indispensable que la signature de ces traités s'accompagne du renforcement des capacités des autorités fiscales. L'information ne peut représenter un pouvoir que si elle peut être utilisée.

Il s'agit là d'un des principaux objectifs du nouveau groupe de réflexion sur la fiscalité et le développement (*Tax and Development Task*

*Force*) établi par l'OCDE. Lancé au début de l'année, ce groupe de réflexion réunit l'OCDE et les gouvernements des pays les moins avancés, ainsi que des organisations internationales, des entreprises et des représentants de la société civile. Il s'efforcera d'apporter son soutien aux pays en développement pour leur permettre de signer des traités d'échanges de renseignements et de bien les exploiter. Il les aidera également à renforcer leurs capacités pour appliquer les normes en vigueur sur les prix de transfert et à accroître la transparence en matière de redevabilité. Cette initiative des bailleurs de fonds et des autorités fiscales travaillant en collaboration avec les pays en développement marque une avancée importante pour le développement international. Car en renforçant les systèmes fiscaux, les bailleurs investissent directement dans l'avenir des pays en développement.



#### **Le quatrième Forum de haut niveau : vers un développement efficace**

Les forums sur l'efficacité de l'aide que l'OCDE organise régulièrement ont pour objectif d'examiner de nouvelles méthodes pour optimiser l'impact de l'aide internationale. Le quatrième Forum de haut niveau (*Fourth High Level Forum, HLF-4*) se tiendra à Busan, en Corée, du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Les ministres et les spécialistes feront le bilan des progrès enregistrés depuis 2008 et définiront un nouveau cadre pour améliorer la qualité de l'aide et atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement d'ici 2015.

Pour ce quatrième forum, les priorités des pays en développement sont : la prévisibilité de l'aide, le recours aux systèmes nationaux, l'abandon des conditionnalités politiques, le renforcement des capacités piloté par les pays, la redevabilité mutuelle et la réduction des coûts de transaction.



## La Banque mondiale salue l'engagement du Royaume-Uni envers une aide soutenue et transparente

Par le Secrétariat du *All Party Group on Overseas Development* (APGOOD – le groupe multipartite pour le développement étranger)



*Introduction de David Laws, président du All Party Parliamentary Group on Overseas Development*

Le 14 septembre, l'*All Party Parliamentary Group on Overseas Development* a lancé son programme d'événements pour le nouveau parlement. Le groupe s'est taillé une solide réputation en Grande-Bretagne, en offrant depuis plus de vingt ans aux parlementaires une plateforme de discussion et de débat approfondis. Ce fut un véritable plaisir d'accueillir à la fois Andrew Mitchell et Ngozi Okonjo-Iweala à notre événement inaugural, et j'espère que la note qui suit vous donnera un aperçu utile des discussions qui ont eu lieu entre les personnes présentes. J'ai été ravi que l'on me demande d'endosser le rôle de président du groupe et je suis impatient de collaborer étroitement avec les députés impliqués, pour que nos discussions sur le développement conservent leur qualité et leur fréquence afin de continuer à influencer les deux Chambres du Parlement.

Le Royaume-Uni a réaffirmé l'engagement du gouvernement de coalition de consacrer 0,7 % de son revenu national brut (RNB) à l'aide internationale à partir de 2013, selon Andrew Mitchell, secrétaire d'État britannique au Développement international, qui s'est adressé le 14 septembre à la Chambre des Communes au cours d'un événement public organisé par l'*All Party Parliamentary Group on Overseas Development* (APGOOD). Après les commentaires de M. Mitchell, directeur général de la Banque mondiale et président des négociations pour la 16<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA 16), M<sup>me</sup> Ngozi Okonjo-Iweala a rendu hommage aux efforts réalisés par le Royaume-Uni pour améliorer le niveau de vie des plus démunis du monde à travers son Département pour le développement international (DfID) et son soutien aux institutions multilatérales de développement, notamment la Banque mondiale.

Au cours de l'événement de l'APGOOD – organisé conjointement avec l'*Overseas Development Institute* (ODI) et présidé par David Laws, député et président de l'APGOOD – M. Mitchell a souligné la conviction du gouvernement britannique que, en ces temps difficiles de crise économique, le Royaume-Uni a la responsabilité morale d'épauler les nations les plus pauvres du monde. De plus, à l'avenir, le gouvernement britannique veillera avec une encore plus grande attention à ce que l'aide soit dépensée de manière transparente et soumise à des contrôles plus serrés, afin de garantir aux contribuables britanniques une utilisation optimale des ressources.

### **Politiques de développement britanniques : Piliers et domaines à examiner**

La politique de développement du gouvernement de coalition prend appui sur trois piliers : 1) prévention des conflits et promotion de la « responsabilité de protéger » ; 2) création de richesses et d'emplois à travers le libre-échange (y compris la conclusion fructueuse du cycle de Doha) et promotion de l'investissement privé ; et 3) maximisation de l'impact du budget de l'aide du Royaume-Uni et démonstration de l'utilisation optimale des ressources afin de gagner l'appui du public à la politique de développement britannique.

De plus, un certain nombre de domaines clés des politiques du DfID sont en train d'être examinés, avec des implications importantes : un comité indépendant de surveillance de l'aide britannique sera mis en place pour rendre compte de l'efficacité de la dépense de l'aide britannique au Parlement et au Comité pour le développement international (IDC) ; la manière dont l'aide est dépensée deviendra plus transparente avec la publication en ligne des informations sur les dépenses, et en encourageant les acteurs de la société civile des pays en développement à demander des comptes à leurs dirigeants ; et, à partir de 2011, le DfID utilisera un système d'allocation budgétaire basé sur les résultats pour ses représentations dans les pays. De plus, le gouvernement examine actuellement son appui aux institutions multilatérales de développement

dans le but de diriger son soutien vers les organisations les plus efficaces. Enfin, un examen des interventions d'urgence sera également mené afin d'évaluer l'efficacité des secours humanitaires britanniques.

### **Banque mondiale, efficacité de l'aide et priorités de l'IDA**

Au cours de l'événement de l'APGOOD, M<sup>me</sup> Okonjo-Iweala a décrit l'approche de la Banque mondiale en matière d'efficacité du développement, qui consiste à aider les pays à gérer efficacement leurs propres ressources ainsi que les fonds qu'ils reçoivent des donateurs. Afin de promouvoir l'efficacité du développement, la Banque mondiale travaille aux côtés des pays pour les aider à mobiliser leurs propres ressources en renforçant les régimes fiscaux, en encourageant et soutenant l'investissement privé, en combattant la corruption, en mettant en place des institutions et des infrastructures, et en créant les conditions nécessaires pour attirer les investissements et créer des emplois.

Selon M<sup>me</sup> Okonjo-Iweala, l'appropriation du processus de développement par les pays constitue une priorité de la Banque mondiale, et c'est pourquoi celle-ci encourage vivement les pays à élaborer leurs plans et leurs priorités de développement. Elle soutient également une allocation des fonds basée sur les performances. Le financement du développement est réparti en fonction des performances réalisées par rapport à une série d'indicateurs (macroéconomiques, de santé, d'éducation, de gouvernance) afin d'encourager les pays à suivre leurs résultats et à atteindre leurs objectifs.

### **Questions des parlementaires**

En réponse à une question du député Tom Clarke sur la manière dont le public britannique et les citoyens des pays bénéficiaires peuvent s'assurer que les dépenses de développement sont orientées dans la bonne direction, M. Mitchell a attiré l'attention sur la nouvelle garantie de transparence de l'aide du Royaume-Uni, aussi bien pour les citoyens britanniques que pour les citoyens des pays où les programmes sont menés. La députée Eilidh Whiteford a demandé si les inégalités entre les hommes et les femmes devraient être considérées comme un déterminant de la pauvreté. Mr. Mitchell a répondu en expliquant que les femmes et les enfants constituent une priorité de l'aide britannique au développement, et M<sup>me</sup> Okonjo-Iweala a souligné que les pays où la parité entre les genres est la plus développée (accès égal des garçons et des filles à l'éducation) se développent plus rapidement. Elle a ensuite clôturé la réunion en exprimant sa confiance dans le fait que la contribution du Royaume-Uni à l'IDA 16 sera assurée après l'examen complet de la dépense par le gouvernement, dont les résultats seront connus en octobre 2010.

Pour de plus amples informations sur les activités et les événements de l'APGOOD, vous pouvez également consulter : <http://www.odi.org.uk/events/apgood/>



### **Amener l'IDA à aider à atteindre les OMD**

Par Eveline Herfkens,  
Fondatrice de la Campagne pour le Millénaire des Nations unies,  
Ancien ministre du Développement, Pays-Bas

Il est à espérer que la 16e reconstitution des ressources de l'IDA sera au moins aussi généreuse que la 15e. Bien que de nombreux bailleurs de fonds soient confrontés à des défis budgétaires, l'heure est venue de donner une impulsion décisive à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

dans le monde entier. Pour la plupart des indicateurs mesurant l'efficacité de l'aide, la Banque mondiale/IDA est mieux notée que la moyenne des bailleurs de fonds bilatéraux. Alors qu'une assistance bilatérale trop importante bénéficie aux pays à revenu intermédiaire, qui n'ont pas besoin de ressources concessionnelles

extérieures pour atteindre les OMD, l'IDA, elle, concentre ses efforts sur les pays pauvres. Les parlementaires doivent aider à garantir que les ressources soient effectivement dépensées pour la réalisation des objectifs, et que l'IDA continue d'améliorer l'efficacité de son aide, conformément aux principes internationalement acceptés de la Déclaration de Paris/du Programme d'action d'Accra.

À cet égard, les parlements des pays bénéficiaires ont un rôle essentiel à jouer. Ils doivent en effet veiller à ce que leurs gouvernements respectifs aient mis en place une stratégie de développement centrée sur la pauvreté, et traduite en budgets annuels. Ce n'est qu'ainsi que les bénéficiaires pourront gérer efficacement l'aide, empêcher les bailleurs de fonds de saper ou d'étouffer l'appropriation et la redevabilité du pays, et insister pour que les donateurs harmonisent leurs efforts afin d'éviter les chevauchements et les conflits d'objectifs. Et ce n'est qu'ainsi que ces bénéficiaires pourront rejeter une aide non conforme aux priorités locales ou dont les coûts de transaction seraient trop élevés, par exemple, une aide assujettie, une assistance aux projets entraînant un saupoudrage, ou une assistance hors budget qui échapperait de ce fait à tout contrôle parlementaire.

En effet, les parlements doivent exercer une surveillance budgétaire, en ne se contentant pas de ratifier individuellement les prêts ou projets, qu'ils proviennent de l'IDA ou de tout autre bailleur de fonds, mais surtout en contrôlant l'utilisation des bien plus importantes ressources intérieures et en s'assurant que l'aide s'intègre bien dans le cadre plus large de la stratégie de développement et du budget. Les parlements doivent s'assurer que TOUT l'argent est bien dépensé. Ainsi par exemple, dans de trop nombreux pays, les dépenses de santé favorisent les non pauvres au lieu de s'attacher à réduire la mortalité maternelle et infantile (OMD 4 et 5). Les parlements des pays en développement doivent tenir leurs gouvernements pour redevables de leur responsabilité première de réalisation des OMD. Ils doivent veiller à ce que les dépenses publiques soient transparentes et dirigées vers les pauvres, encourager une croissance à haute intensité de main d'œuvre favorable aux démunis, et lutter contre la corruption. Dans les pays donateurs, les parlementaires doivent s'assurer que l'argent des contribuables est effectivement dépensé pour les objectifs convenus (les OMD) et versé

de la manière la plus efficace, comme convenu dans la Déclaration de Paris/le Programme d'action d'Accra. La plupart des bailleurs de fonds bilatéraux n'ont pas réussi à respecter les délais de mise en œuvre fixés dans les accords. Le débat intérieur sur le développement devrait donc s'attacher en priorité à veiller à ce que les programmes d'assistance bilatérale répondent aux normes que les donateurs ont déjà acceptées mais n'ont pas su respecter, et prendre acte du fait que l'IDA est généralement plus efficace dans la fourniture de l'aide que la plupart des programmes bilatéraux.

Les bailleurs de fonds doivent prendre conscience du fait qu'ils ne développent pas les pays en développement, mais qu'ils se développent eux-mêmes ! Ils doivent arrêter de construire « leurs » écoles ou hôpitaux pour soutenir les politiques d'éducation ou de santé des pays partenaires, et permettre aux bénéficiaires d'appliquer leurs propres procédures, tout en s'assurant que l'utilisation des fonds fait l'objet d'un examen par leurs parlements. Aider les pays partenaires à prendre en charge leurs politiques et à être redevables vis-à-vis de leurs parlements – et non envers les donateurs – forme tout le nœud du programme d'action pour l'efficacité de l'aide. Les parlements des pays bailleurs de fonds doivent inciter leurs gouvernements à adapter leur aide bilatérale aux engagements de Paris/Accra. Mais ils ont également des responsabilités vis-à-vis des programmes multilatéraux, y compris l'IDA. Le contrôle parlementaire ne doit pas se limiter à la ratification des reconstitutions des ressources. Les parlements peuvent aussi suivre activement la contribution des représentants du gouvernement, tant lors des négociations sur les reconstitutions des ressources qu'au Conseil d'administration de l'IDA.

Même si l'IDA enregistre des performances relativement bonnes en matière d'efficacité de l'aide, la situation peut encore être améliorée. L'examen à mi-parcours de l'IDA 15 souligne la nécessité d'une intégration systématique du programme d'action de l'efficacité de l'aide. Bien que l'IDA ait produit de magnifiques « Notes d'orientation » et « Notes de bonne pratique », elles ne se traduisent pas nécessairement par des changements dans la pratique.

L'IDA devrait encore plus concentrer ses efforts sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD. En ce qui concerne les analyses des impacts sur la pauvreté et le social (AIPS), le

propre Groupe d'évaluation indépendante (GEI) de la Banque déclare que « la mise en œuvre globale de l'approche a connu de considérables limitations ».

De même, en ce qui concerne les objectifs du Millénaire, le GEI signale de larges possibilités d'amélioration : pour l'Objectif 3, la mise en œuvre du Plan d'action de la Banque en faveur de l'égalité des sexes est légère et ne suit aucune approche fédératrice de la problématique du genre. En ce qui concerne les objectifs les plus en retard, la mortalité infantile (Objectif 4) et maternelle (Objectif 5), le rapport du GEI signale que « les investissements du Groupe de la Banque ont fait preuve de peu de redevabilité en matière de résultats pour les pauvres ». Seuls 6 % des investissements visent explicitement les pauvres, et les résultats ne sont pas suffisamment contrôlés. Le GEI souligne la nécessité d'accroître le soutien à la réduction des taux de fécondité et de malnutrition des pauvres, étant donné que la Banque ne fournit actuellement qu'un peu de soutien à la malnutrition et au planning familial, pourtant essentiels pour atteindre les Objectifs 4 et 5. Cette situation est décevante, car la Banque s'était engagée en faveur des OMD.

Comme l'a récemment déclaré le Secrétaire général des Nations Unies:

« La principale raison de l'insuffisance des progrès en direction des OMD n'est pas qu'ils sont inatteignables ni que le temps a manqué,

mais plutôt le non respect des engagements. Comme nous l'avons reconnu, ce qui est nécessaire, ce sont de bonnes politiques, des investissements adéquats et un soutien international. Et l'ensemble des gouvernements et organisations internationales du monde engagés à les fournir. »

En effet, le réel problème est l'habitude qu'ont les gouvernements et les organisations internationales d'envoyer leurs dirigeants à des conférences internationales, à New York, Paris ou Accra, pour y faire des discours émouvants, signer de magnifiques promesses et de vibrantes déclarations, et d'ensuite revenir au statu quo. Ils peuvent se le permettre dans la mesure où aucune organisation internationale, et certainement pas les Nations Unies, n'a les moyens de faire appliquer de tels accords. Nous vivons dans un monde d'États-nations souverains, où les gouvernements n'ont de comptes à rendre qu'à leurs parlements nationaux.

Comme le disait Gandhi, « la différence entre ce que nous faisons et ce que nous sommes capables de faire suffirait à résoudre la plupart des problèmes du monde ». Une chose que les parlementaires doivent être parfaitement capables de faire, c'est de rendre leurs gouvernements redevables de la mise en œuvre de tout simplement ce à quoi ils se sont engagés, encore et encore, au cours des conférences internationales.



### **Considérer la vulnérabilité comme un critère d'allocation de l'aide**

Par Patrick Guillaumont, Professeur émérite, Université d'Auvergne, Président, Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI)

IDA, comme dans les principales banques multilatérales de développement (BMD), l'allocation de l'aide aux pays éligibles est régie par une formule appelée « allocation basée sur la performance » ou ABP. Avec quelques petites différences d'une BMD à l'autre, cette formule est destinée à déterminer le montant de l'aide par habitant qui sera reçue par chaque pays en fonction de deux indicateurs principaux, le revenu par habitant et la « performance », cette dernière ayant un poids prépondérant. Plusieurs

exceptions, plafonds, planchers et fenêtres spéciales sont également appliqués pour tempérer les résultats de cette formule, notamment pour traiter le cas des États très grands, très petits et très fragiles.

Telle qu'elle est actuellement conçue, la formule ABP suscite un mécontentement croissant parmi les chercheurs et les responsables politiques, notamment parce qu'elle ignore le besoin d'assistance généré par la vulnérabilité

économique des pays. Nous présentons ici une réforme simple, logique et opérationnelle, qui ajoute à cette formule des indicateurs de vulnérabilité et de faiblesse du capital humain et supprime la plupart des exceptions, plafonds et planchers.

Ce mécontentement concernant l'actuelle formule ABP tient à cinq raisons principales.

La première est la confusion qu'elle suscite à propos de la « performance ». Chacun souhaite que les pays en développement enregistrent de bonnes performances et que l'aide soutienne celles-ci. Si pour un pays, la performance est synonyme de résultats ou d'effets obtenus par rapport à sa situation initiale, la performance au sens de l'ABP est en fait liée à une Évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) subjective, une notion pour le moins différente. Nous ne demandons pas de retirer l'EPIN de la formule, mais soutenons qu'elle ne devrait pas avoir l'importance prépondérante qu'elle a aujourd'hui. L'un des principaux motifs de préoccupation tient au fait qu'il s'agit d'une évaluation subjective, appliquant des normes uniformes, ce qui ne répond pas particulièrement aux principes d'alignement et d'appropriation, si souvent réaffirmés. De plus, elle n'est pas stable et est plus souvent procyclique que l'inverse, ce qui signifie qu'elle entraîne moins d'aide lorsque les pays ont besoin d'en recevoir plus. Au départ, l'EPIN était supposée correspondre à un facteur d'efficacité de l'aide par rapport à la croissance, un point fortement débattu dans la littérature spécialisée. La seule raison importante au maintien de ce critère a été le sentiment qu'aider les pays considérés comme de bons élèves pousserait les autres à devenir vertueux.

La deuxième raison est que l'ABP ignore l'existence des handicaps structurels à la croissance, ce qui la rend inéquitable. Si, comme on le pense généralement, l'équité est synonyme d'égalité des chances, cela implique de prendre en compte les obstacles structurels à la croissance dans l'allocation de l'aide. Les principaux handicaps structurels sont ceux pris en considération par les Nations Unies pour identifier les pays les moins avancés (PMA) : la vulnérabilité économique et la faiblesse du capital humain auxquelles est confronté un pays, quelles que soient ses ambitions. Cette vulnérabilité provient de la récurrence de chocs exogènes, naturels ou extérieurs (sécheresse aussi bien qu'instabilité des prix des produits de

base) et du degré d'exposition à ces chocs, en particulier de petite taille.

Troisièmement, l'ABP oublie les leçons de la littérature sur l'efficacité de l'aide. Celle-ci dépend des caractéristiques spécifiques des pays bénéficiaires, parmi lesquelles la vulnérabilité aux chocs exogènes bénéficie d'une attention croissante. En effet, les chocs et la vulnérabilité sont des facteurs négatifs de développement, mais sont aussi des facteurs qui accroissent l'efficacité de l'aide, dans la mesure où celle-ci amoindrit l'impact négatif des chocs. Pour des raisons tant d'efficacité que d'équité, la vulnérabilité économique structurelle aux chocs exogènes devrait être incluse parmi les critères d'allocation de l'aide.

Quatrièmement, faire de la qualité de la gouvernance et des politiques le critère essentiel de l'allocation de l'aide pénalise les populations souffrant déjà d'une mauvaise gouvernance. Elles sont punies deux fois ! La politique de l'aide devrait prendre en compte la qualité de la gouvernance et des politiques au niveau des modalités de l'aide plutôt que de son volume.

Cinquième et dernière raison, les exceptions sont devenues aussi importantes que la règle, entraînant opacité et incohérence. Confrontées à la difficulté de mettre en œuvre l'ABP de manière rigoureuse, les BMD ont été amenées à multiplier les exceptions sous la forme de plafonds, de planchers et d'un traitement spécial pour les pays se trouvant dans les situations les plus graves, comme les « États post-conflit ». L'allocation à ces pays est alors plus élevée que celle aux pays ayant une EPIN faible, mais pas suffisamment basse pour les rendre éligibles à un traitement spécial, qui reste purement curatif et en aucun cas préventif.

En résumé, l'ABP actuelle ne répond plus aux principes d'équité, d'efficacité et de transparence auxquels elle était, au départ, censée adhérer. Nous proposons de rendre la formule ABP plus équitable, plus efficace pour la promotion du développement, et plus transparente, en réévaluant et en rééquilibrant les variables contenues dans la formule, et en limitant en même temps les exceptions par des plafonds, des planchers et des fenêtres spéciales. Deux nouvelles variables, mesurées par des indicateurs bien acceptés, seraient ajoutées dans la formule aux actuels RNB par habitant et notation de la « performance » du pays. La première est la vulnérabilité économique structurelle, mesurée par un indice reflétant à la

fois l'importance des chocs exogènes récurrents, tant naturels qu'extérieurs, et l'exposition à ces chocs. La seconde est le faible niveau de capital humain, mesuré par un indice reflétant à la fois le niveau d'études et le niveau de santé et d'alimentation. Toutes deux correspondent à un handicap structurel pour la croissance, la première étant également un facteur de l'efficacité de l'aide. Les indicateurs pertinents sont l'Indice de vulnérabilité économique (IVE) et l'Indice de capital humain (HAI – *Human Assets Index*), utilisés par les Nations Unies pour identifier les pays les moins avancés. Le choix des pondérations relève d'une décision politique qui doit être transparente. De plus, pour éviter les effets de seuil liés aux plafonds et planchers définis pour les cas extrêmes, le facteur de population serait introduit avec un exposant inférieur à un, comme le fait déjà la Banque asiatique pour le développement.

Différentes simulations réalisées pour l'IDA et le Fonds africain de développement montrent que l'application de l'ABP révisée donne des résultats évitant les lacunes de la formule actuelle et permettant également aux décideurs de traiter les cas des États fragiles, des pays les plus petits et les plus grands dans un cadre intégré et permanent.

Cette nouvelle approche apparaît faisable et peut entraîner des allocations plus ou moins différentes de celles actuellement consenties, en fonction du poids accordé aux différentes composantes de la formule. Les détracteurs d'une telle réforme ont avancé le fait que les bailleurs de fonds sont totalement favorables à la formule actuelle. Mais tant l'environnement international que les mentalités des donateurs évoluent. La crise récente a plus que jamais démontré l'importance de la vulnérabilité. Et le principe de l'inclusion de la vulnérabilité économique structurelle dans les critères

d'allocation de l'aide a déjà été avalisé dans les rapports du Secrétariat général des Nations Unies au Forum pour la coopération en matière de développement de l'ECOSOC en 2008, puis en 2010, ainsi que par le Forum ministériel conjoint sur la soutenabilité de la dette du Secrétariat du Commonwealth et de l'Organisation internationale de la francophonie en 2009.

La réforme proposée n'implique ni d'abandonner la référence à la performance, ni de diminuer le poids de celle-ci dans l'allocation de l'aide, pour autant qu'on lui accorde sa signification initiale : l'idée est simplement que l'évaluation politique et institutionnelle soit corrigée par l'influence exogène de la vulnérabilité. On pense que les perdants seront plus opposés à la réforme que les gagnants ne la supporteront. Une nouvelle allocation de l'aide pourrait être difficile à mettre en œuvre avec un volume d'aide constant. Mais si le montant total à allouer est augmenté, il est possible d'envisager un système transitoire où aucun pays ne recevra un montant d'aide inférieur avec la nouvelle formule d'allocation.

Les autres manières de traiter la vulnérabilité ne permettent pas à la communauté internationale de répondre totalement à ce problème. Comme l'a montré l'expérience passée, les systèmes fournissant un financement compensatoire en cas de baisse des revenus d'exportation, bien que nécessaires, sont trop longs à mobiliser et trop conditionnels, ainsi que par trop discrétionnaires. Plus important encore, le critère d'allocation selon une vulnérabilité ex ante joue un rôle préventif, alors que le financement compensatoire, de même que les fenêtres post-conflit, ne sont que curatives... Il pourrait s'avérer plus rentable de prévenir les effondrements et les conflits que de palier leurs conséquences.



Créée en 2003, la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI) cherche à encourager la compréhension du développement économique international et des facteurs qui l'influencent. Tout en s'efforçant de promouvoir la contribution des travaux français et européens au débat international sur les

grandes questions de développement, les activités de la FERDI sont motivées et guidées par quatre ambitions : passer de la réflexion à l'influence, soutenir la pertinence de la recherche, assurer la visibilité de celle-ci, et renforcer les capacités. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site <http://www.ferdi.fr/>



## Les avancées parlementaires en matière de coopération Sud-Sud et d'efficacité de l'aide

De prime abord, il peut sembler que le débat sur l'efficacité de l'aide concerne essentiellement les échanges Nord-Sud. Il apparaît toutefois de plus en plus que différentes formes de coopération Sud-Sud (CSS) jouent un rôle tout aussi important pour améliorer l'efficacité de l'aide. L'intégration régionale, aux niveaux tant panafricain que sous-régional, est cruciale pour assurer un développement durable sur les plans économique, écologique et social. Pour de nombreux pays africains, l'intensification des relations avec les pays du Sud, notamment d'Amérique latine et d'Asie, est de plus en plus importante. Il est donc nécessaire d'intégrer ce domaine relativement ignoré dans les discussions sur l'efficacité de l'aide.

Les parlements, en particulier, doivent jouer un double rôle en matière de CSS, bien que ce ne soit pas toujours admis. Tout d'abord, les parlements nationaux et régionaux doivent approuver les initiatives de coopération et d'intégration régionales qui nécessitent des réformes législatives et budgétaires. Ensuite, les parlements régionaux jouent eux-mêmes un rôle important de surveillance en examinant les dépenses des communautés économiques régionales (CER) et les échanges dans le cadre de la CSS officielle, y compris les aides et les contributions provenant des bailleurs de fonds internationaux. Le séminaire organisé les 25 et 26 février 2010 à Madrid par l'AWEPA (Association des parlementaires européens pour l'Afrique), dans le cadre de la présidence espagnole de l'UE, a présenté un grand nombre d'initiatives parlementaires intéressantes, dont les suivantes :

- La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) fait la démonstration que l'intégration économique joue un rôle primordial dans le développement économique et le commerce intra-régional. Dans les domaines où les organes exécutifs sont lents, les parlements régionaux doivent prendre l'initiative en matière de CSS et d'élaboration des traités. (Assemblée législative de la communauté est-africaine, EALA)

- Dans la CAE, le PIB a augmenté considérablement depuis l'adoption de la loi sur la gestion des douanes en 2007, qui a facilité le développement du commerce au service d'un marché de 126 millions de personnes. La coopération parlementaire Sud-Sud sur la paix et la sécurité a également permis de réduire la violence dans la région. (EALA)

- La principale difficulté est de maintenir une volonté politique en faveur de la CSS. Elle est entretenue par exemple par l'UIP, la CPA, l'AWEPA et le Forum parlementaire de la SADC, grâce à la diffusion de pratiques démocratiques, à l'élaboration de lois types, par exemple sur le VIH-SIDA, à l'observation des élections et aux campagnes en faveur de l'augmentation du nombre de femmes parlementaires. (Forum parlementaire de la SADC)

Les parlements ont l'importante responsabilité d'examiner les accords et les dépenses en rapport avec l'aide publique au développement (APD) – notamment les organes parlementaires régionaux qui supervisent l'APD destinée aux CER – mais ce rôle n'est ni reconnu, ni encouragé comme il devrait l'être. Par exemple, les parlements doivent contrôler si l'APD s'inscrit clairement dans le cadre des Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais les parlements n'ont trop souvent pas les ressources nécessaires pour superviser correctement l'APD ou les dépenses des États. Les parlementaires devraient prendre en compte l'objectif d'efficacité de l'aide dans tous les sujets qu'ils traitent, car ils se doivent de garantir que le point de vue des populations pauvres soit pris en considération lors des procédures d'allocation budgétaire annuelles et des négociations concernant l'APD. Le travail de supervision du secrétariat de la CAE par l'EALA a donné de très bons résultats. Bien qu'elle soit une institution relativement jeune, l'EALA a déjà exigé et obtenu la transparence du fonds de partenariat régional des bailleurs. Elle est ensuite allée plus loin et a demandé (et reçu) une part du budget pour son propre travail de surveillance quant à l'utilisation par la CAE des financements

attribués par les bailleurs de fonds. Elle souhaite même avoir un rôle dans la détermination des activités et des montants alloués dans le cadre du fonds.

Les parlementaires africains reconnaissent qu'ils doivent entretenir un partenariat avec les parlementaires des pays donateurs afin d'obtenir les ressources qui permettraient de renforcer les capacités nécessaires à la supervision de la CSS et de l'APD en général. Un tel partenariat parlementaire Nord-Sud est susceptible d'influencer les bailleurs de fonds en faveur d'une approche multipartite plus équilibrée. Pour cela, les parlementaires des pays donateurs devraient demander à ce que les parlements des pays destinataires de l'aide jouent le rôle qui leur incombe dans l'établissement de relations de coopération, et qu'ils assument notamment leurs responsabilités en termes d'appropriation et de redevabilité. L'Afrique sait que l'aide extérieure ne suffit pas pour assurer un développement durable, et les parlements, aussi bien des pays donateurs que des pays destinataires de l'aide au développement, doivent rappeler les organes exécutifs à leurs engagements. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer la CSS ainsi que la coopération Nord-Sud, notamment en matière d'accords commerciaux, et de prendre conscience que les parlements nationaux et régionaux y jouent un rôle essentiel.

Les organes exécutifs contrôlent en grande partie la relation avec les bailleurs de fonds et l'allocation des ressources que ceux-ci apportent, et la communauté internationale fait peu d'efforts pour favoriser un plus grand rôle des organes législatifs. Au contraire, l'indifférence prolongée des bailleurs de fonds

vis-à-vis des besoins en matière de renforcement des capacités des parlementaires entraîne un manque d'appropriation de l'APD par les représentants légitimes des populations ainsi qu'une faible redevabilité en matière de dépenses. Les parlementaires des pays du Sud ont régulièrement demandé aux bailleurs de fonds de les considérer comme des destinataires légitimes de l'aide en faveur du renforcement des capacités, afin qu'ils puissent notamment superviser efficacement les dépenses liées à l'APD et collaborer avec les parlements des pays donateurs sur les priorités et la redevabilité concernant l'aide. La réponse apportée n'a pas répondu aux attentes.

La réunion de haut niveau que l'Unité spéciale du CAD/OCDE sur la coopération Sud-Sud a organisée du 24 au 26 mars 2010 à Bogota en Colombie, illustre bien comment les organes exécutifs peuvent marginaliser la participation parlementaire. Aucune délégation de pays ne comptait un seul parlementaire. Les trois seuls parlementaires présents étaient coordonnés par l'AWEPA et représentaient le Parlement panafricain, l'Assemblée législative d'Afrique de l'Est et le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Aucun parlementaire de Colombie ou d'Amérique latine n'était présent. Jusqu'au prochain Forum de haut niveau qui aura lieu à Séoul en 2011, il semble donc qu'il y ait encore beaucoup d'efforts à accomplir pour renforcer le rôle des parlementaires, tant dans les pays donateurs que dans les pays destinataires des aides.



## **Le coin de la Banque mondiale : Quoi de neuf du côté de l'Association internationale de développement ?**

### **L'IDA – Une institution de prêt concessionnel**

L'Association internationale de développement (IDA) est la plus grande source d'aide au monde. Elle apporte son appui à la santé, l'éducation, l'infrastructure et l'agriculture, ainsi qu'au développement économique et institutionnel des 79 pays les moins développés, dont 39 se

trouvent en Afrique. Ces pays abritent 2,5 milliards de personnes, dont 1,5 milliard survit avec 2 dollars EU par jour ou même moins. Environ un cinquième du financement de l'IDA est fourni sous forme de dons, le reste étant des crédits à long terme sans intérêt. Les ressources de l'IDA sont reconstituées tous les

trois ans par les pays donateurs tant développés qu'en développement, ainsi que par deux autres organisations de la Banque mondiale (BM) : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la Société financière internationale (SFI).

<http://go.worldbank.org/ZRAOR8IWW0>

#### **L'histoire de l'IDA, alors qu'elle célèbre ses 50 ans**

Créée en 1960, l'IDA a eu 50 ans cette année. Suite à la manière fructueuse dont la BM a aidé l'Europe à se reconstruire après la Seconde Guerre mondiale, l'attention s'est tournée vers l'assistance aux pays pauvres, qui exigeait des prêts à des conditions plus souples. Dans cet esprit, les États-Unis ont proposé, et d'autres pays membres ont approuvé, la création de l'IDA. Forte d'un financement initial de 912,7 millions de dollars EU, l'IDA a été lancée le 24 septembre 1960, avec 15 pays signataires.

<http://go.worldbank.org/2QAB03I780>

#### **La réunion d'examen à mi-parcours de l'IDA 15 analyse les progrès effectués**

En novembre 2009, la direction de la Banque mondiale et les représentants de 45 pays donateurs et de 7 pays emprunteurs se sont rencontrés à Washington à l'occasion de la réunion d'examen à mi-parcours de la 15<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'IDA (IDA 15). Cette réunion a permis de passer en revue les progrès réalisés par rapport aux recommandations de l'IDA 15, ainsi que le rapport de mise en œuvre de l'IDA 15.

<http://go.worldbank.org/8T45G4M0Y0>

#### **Guichet pilote de réponse à la crise destiné à aider les gouvernements à assumer leurs dépenses cruciales**

Au cours de l'examen à mi-parcours de l'IDA 15, les députés ont proposé la création d'un Guichet de réponse à la crise, qui a été ultérieurement approuvée par le Conseil des Administrateurs de la BM. Ce guichet devait aider les États sévèrement touchés à continuer à assumer les dépenses de base de leurs programmes cruciaux en dépit des chocs à court terme.

<http://go.worldbank.org/2ZIGS299F0>

#### **Deuxième réunion de l'IDA 16 organisée à Bamako, troisième réunion prévue à Washington**

La deuxième réunion de reconstitution des ressources de l'IDA 16 a eu lieu à Bamako (Mali) du 16 au 18 juin 2010. Les députés et représentants des pays emprunteurs y ont discuté des défis et des orientations stratégiques de l'IDA. La troisième réunion doit se dérouler à Washington en octobre ; la première réunion avait eu lieu à Paris du 3 au 4 mars.

<http://go.worldbank.org/O5NIRLMEE0>

#### **IDA – Faire renaître l'espoir et renforcer la crédibilité en Haïti**

L'IDA a été l'un des plus principaux prêteurs concessionnels d'Haïti, avec 308 millions de dollars EU fournis depuis 2005. Suite au séisme de janvier 2010, la Banque mondiale a approuvé un don de 100 millions à Haïti, dont une partie provenant du nouveau guichet de réponse à la crise mis en place par l'IDA 15.

<http://go.worldbank.org/YT23OGHRM0>

#### **IDA – Aider le Pakistan à se remettre des inondations**

La Banque mondiale s'est engagée à apporter un soutien de 1 milliard de dollars EU au Pakistan pour l'aider à se relever des pires inondations de son histoire. Ce financement proviendra du Fonds de la Banque destiné aux plus pauvres (IDA), grâce à la reprogrammation de projets actuellement planifiés et à la réallocation de fonds non décaissés pour les projets en cours.

<http://go.worldbank.org/JVBI7WVMY0>

#### **IDA: les faits**

La reconstitution des ressources de l'IDA a augmenté, passant de 753 millions de dollars EU pour l'IDA 1 à 41,6 milliards pour l'IDA 15. Depuis sa création, les crédits et les dons de l'IDA ont atteint un total de 207 milliards de dollars EU. La moyenne des engagements annuels de l'IDA est passée de quelque 100 millions de dollars EU en 1960 à 3,8 milliards en 1980, et s'élève aujourd'hui à environ 14 milliards. Pour de plus amples informations sur l'IDA, veuillez consulter la Fiche d'information sur l'IDA sur <http://www.worldbank.org/ida/ida-factsheet.pdf> et visiter [www.worldbank.org/ida](http://www.worldbank.org/ida)



## Le coin du FMI : Quoi de neuf du côté du Fonds monétaire international ?

### Le discours de Dominique Strauss-Kahn au Sommet de l'ONU sur les OMD

Lors de son discours au Sommet de l'ONU sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Directeur général du FMI a exhorté les pays à redoubler d'efforts pour se remettre sur la bonne voie, affirmant que le retour de la croissance de l'économie mondiale était la clé du succès. Il a de plus ajouté que, pour reprendre les choses en main, « il faut un sentiment de responsabilité partagée entre les différents acteurs : les pays en développement eux-mêmes, les économies avancées et les institutions internationales ».

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2010/NEW092010A.htm>

### Étude du FMI sur « Les perspectives et les défis macroéconomiques dans les pays à faible revenu »

Une nouvelle étude du FMI trace les grandes lignes des actions spécifiques requises pour poursuivre les progrès en direction des OMD. Cette étude recommande aux économies avancées de chercher avant tout à garantir la reprise de l'économie mondiale et aux donateurs de tenir les promesses d'aide faites à Gleneagles, de libéraliser le commerce et de renforcer leur appui aux États fragiles. Quant aux pays en développement, ils devraient investir dans l'infrastructure et créer un environnement plus propice aux affaires en renforçant leurs politiques macroéconomiques.

<http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2010/pr10343.htm>



### Visite de terrain de parlementaires au Mali du 20 au 23 juin 2010 : Regard sur les défis auxquels sont confrontées les femmes au Mali

Par Francisca Almeida,  
Membre du parlement portugais

Les membres du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale (RPsBM) du Burkina Faso, de France, d'Italie, du Nigéria, du Portugal et du Sénégal, ainsi que des représentants du ministère des Affaires étrangères polonais, ont participé à une visite de terrain à Bamako, au Mali, du 20 au 23 juin 2010, organisée par la Banque mondiale en coopération avec l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF). Les secrétariats du RPsBM et de l'APF ont également participé à cette visite.

Personnellement, j'ai accepté de me joindre à la délégation et de participer à cette visite de terrain parce que je m'intéresse particulièrement aux problèmes des pays en développement, qui ne font pas souvent partie des priorités des parlements nationaux. De plus, en tant que membre du sous-comité pour l'égalité des sexes au parlement portugais, je souhaitais me familiariser avec les problèmes d'égalité

hommes-femmes dans les pays en développement tels que le Mali.

Le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde, enclavé et disposant de peu de ressources naturelles. Environ 60 % de son territoire (1,2 millions de km<sup>2</sup>) est constitué de zones désertiques et le pays est sujet aux inondations. L'agriculture représente le principal moyen de subsistance ; ce secteur est cependant peu mécanisé et peu productif. Le sous-développement des réseaux de transport maliens limite les échanges commerciaux aux niveaux régional et international.

Cette visite était centrée sur la réunion de la 16<sup>ème</sup> reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA 16) et comprenait un déplacement sur le terrain pour découvrir un projet énergétique financé par l'IDA à Konobougou, à 15 km de

Bamako. Nous avons également eu l'opportunité de rencontrer le premier ministre du Mali, M. Ousmane Issoufi Maiga, des membres de l'Assemblée nationale du Mali ainsi que des représentants du bureau local de la Banque mondiale, du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds.

Tout au long de cette visite de trois jours, nous avons échangé sur les problèmes de développement dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de l'énergie, de l'égalité des sexes et de la santé. Les insuffisances actuelles en matière d'accès aux services sociaux de base au Mali compromettent ses chances de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Les différents problèmes de développement que rencontre le pays sont inextricablement liés les uns aux autres. Par exemple, la mécanisation de l'agriculture pourrait permettre d'améliorer la situation des femmes qui jouent un rôle central dans la production alimentaire du pays. Comme ce rôle occupe une partie importante de leur temps, elles sont moins nombreuses que les hommes à poursuivre leur scolarité, et celles qui le font doivent souvent interrompre leurs études plus tôt que les hommes. Par ailleurs, les mariages précoces sont très répandus et le fort taux de natalité du pays (plus de 7 enfants par femme en 2009) représente un risque pour la santé des femmes, causant de nombreux décès maternels et infantiles.

La mécanisation de l'agriculture pourrait en partie remédier à cet ensemble complexe de

problèmes en facilitant la production agricole et en permettant ainsi aux filles et aux femmes de consacrer plus de temps à leur éducation. Les mères ayant été à l'école y envoient leurs filles et une scolarité plus longue peut éviter les mariages précoces et contribuer ainsi à réduire le taux de natalité, ce qui en retour pourrait diminuer la mortalité maternelle et infantile. L'amélioration de la productivité agricole n'est cependant qu'une des solutions. En effet, les femmes se trouvent souvent cantonnées à des rôles économiques et sociaux profondément ancrés dans les traditions et rendant difficiles de réels changements sociaux. Même si la loi garantit une égalité des droits presque parfaite entre hommes et femmes, cette égalité n'est pas toujours appliquée.

En fait, la différence entre pays développés et pays en développement quant à la condition féminine est réellement stupéfiante, notamment en ce qui concerne le taux de natalité, les mariages précoces et la scolarisation.

L'IDA 16 peut représenter une réelle opportunité pour améliorer la situation des femmes au Mali. La reconstitution des ressources de l'IDA est importante, cependant la condition des femmes devrait être prise en compte à chaque étape du processus. **A cet égard, la société civile et les parlementaires maliens pourraient jouer un rôle primordial, à condition qu'ils soient consultés avant l'approbation des projets et tout au long du cycle des projets.** Leurs connaissances et leur expérience pourraient permettre de mieux adapter les projets aux conditions locales et ainsi garantir leur mise en œuvre plus efficace.

## Rejoignez le Réseau !

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Sexe \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fax \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Parti au pouvoir ou  
opposition \_\_\_\_\_

Position \_\_\_\_\_

Fin de

mandat \_\_\_\_\_

*Veillez renvoyer votre formulaire d'adhésion  
par courriel à [secretariat@pnowb.org](mailto:secretariat@pnowb.org)  
ou par fax au +33 (0)1 40 69 31 64*

## Campagne IDA 16

En partenariat avec l'AWEPa, le RPsBM a lancé sa campagne pour l'IDA 16 et l'efficacité de l'aide, qui se déroulera tout au long du cycle de reconstitution des ressources et de mise en œuvre de l'IDA 16. De plus amples informations sont disponibles en ligne sur [www.pnowb.org](http://www.pnowb.org).

## Réunions BM/FMI à Washington

Le Conseil et le Secrétariat du RPsBM assisteront aux Réunions annuelles 2010 BM/FMI, qui se tiendront à Washington du 6 au 9 octobre. Au cours de cette semaine, les délégués du Réseau participeront au Forum de politique générale de la société civile ; seront membres du panel de discussion pendant les sessions sur les politiques ; rencontreront les donateurs et seront mis au courant des derniers développements de l'IDA 16 par l'Équipe de mobilisation des ressources de la Banque mondiale. Les membres du RPsBM sont cordialement invités à communiquer au Secrétariat les sujets qu'ils souhaiteraient que la délégation porte à l'attention de la Banque mondiale ou du FMI pendant les réunions.

## Conférence annuelle 2010 du RPsBM à Bruxelles

La Conférence annuelle 2010 du RPsBM, qui se tiendra à Bruxelles du 2 au 4 décembre 2010 à l'invitation du Parlement belge et de la Présidence belge de l'Union européenne, survient à un moment clé pour la coopération au développement. Il ne reste au monde que cinq années pour réaliser les OMD, dans un contexte de défis financiers ; d'urbanisation rapide dans beaucoup des pays les plus pauvres du monde ; de préoccupations croissantes en matière de politiques, de gouvernance et de sécurité ; et d'un nombre sans cesse croissant de catastrophes naturelles à grande échelle – pour ne citer que quelques exemples.

Les députés ont un rôle clé à jouer en agissant pour que le développement soit de plus en plus efficace. Que ce soit pour identifier et rendre opérationnels de nouveaux mécanismes de financement du développement, pour garantir que la législation relative au développement s'appuie sur des éléments probants ou encore pour renforcer l'efficacité de l'aide en supervisant les budgets, les législateurs élus constituent le lien essentiel entre la politique, la pratique et les résultats.

Les thèmes de la conférence ont été identifiés dans le but de susciter l'engagement des députés, des organisations partenaires, des acteurs de la société civile et des institutions financières internationales en faveur des questions urgentes situées à l'intersection de la coopération et de la gouvernance dans le développement. Consultez [www.pnowb.org](http://www.pnowb.org) pour de plus amples informations sur la Conférence.

## Une publication du RPsBM...



Envoyez vos articles à [secretariat@pnowb.org](mailto:secretariat@pnowb.org)

Disponible en français grâce à l'appui de